



Répartition des moyens pour la rentrée 2013 : **Insuffisant !**

A la rentrée 2013, 7 358 emplois vont être créés. Bien qu'insuffisants, il s'agit toutefois d'un mieux au regard des 80 000 emplois supprimés sur les 5 années précédentes.

Toutefois le satisfecit s'arrête là !

Dans toutes les académies, sauf la Guyane, les recrutements ne permettent même pas de rattraper le taux d'encadrement de 2011.

Le ministère affiche plusieurs priorités pour la rentrée 2013 : accompagner les montées pédagogiques et améliorer le remplacement.

Autre nouveauté pour 2013, le ministère semble s'orienter vers une attribution de ces postes en fonction des besoins réels, en donnant la priorité aux académies les plus déficientes en termes d'encadrement. Les académies de Versailles et de Créteil sont ainsi les plus dotées. En revanche, une académie comme Nancy-Metz perd 50 postes dans le premier degré et 26 dans le second degré...

*Nous vous invitons à consulter
l'ensemble des documents présentés en
Comité Technique Ministériel le 20 décembre 2012
sur notre site internet :*

www.unsen.cgt.fr

Sommaire

*page 2 :
Emplois d'enseignants
dans le 1^{er} degré*

*page 3 :
Emplois d'enseignants
dans le 2nd degré*

*page 4 :
Emplois de CPE*

*page 5 :
Emplois administratifs*

*page 6 :
Emplois d'Assistants
de service social*

*page 7 :
Les annonces
sur le quinquennat*

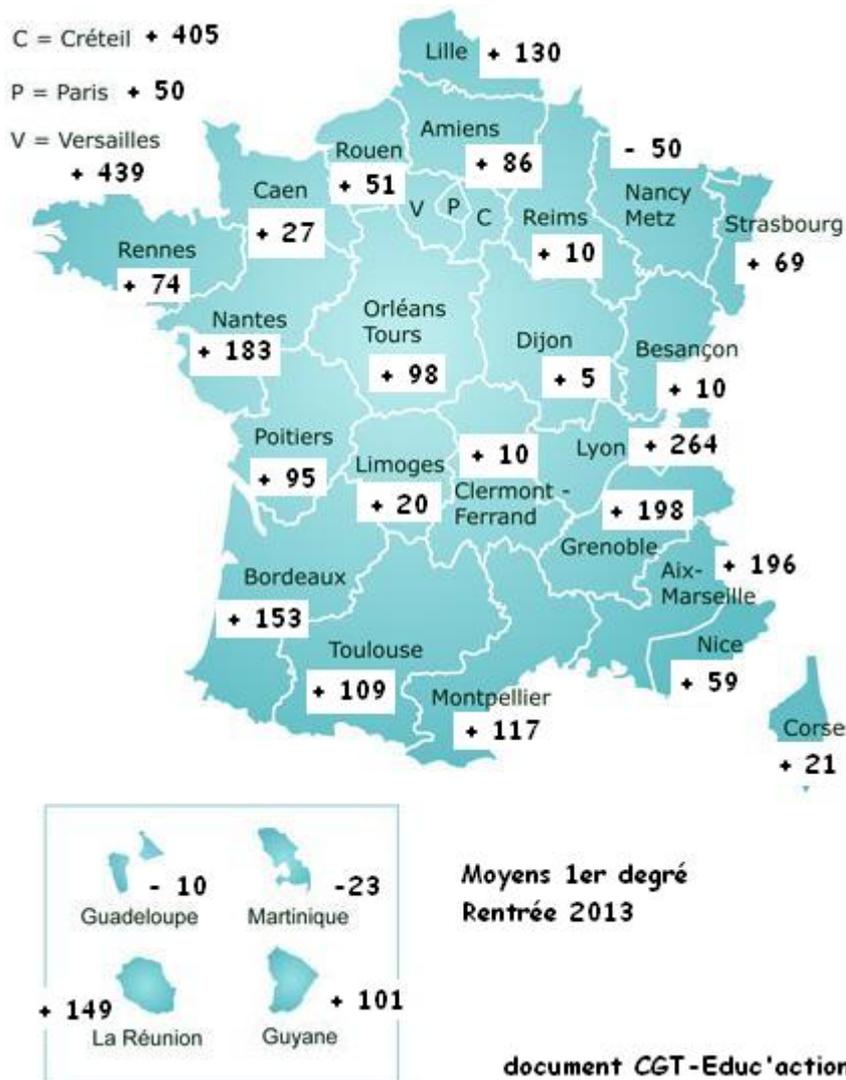
*page 8 :
Notre analyse*

Evolution des moyens pour rentrée 2012 : 7 358 dans l'enseignement public

Emplois d'enseignants dans le 1^{er} degré	Emplois d'enseignants dans le 2nd degré	Emplois de CPE	Emplois administratifs	Emplois d'Assistants de service social
+ 3 006 <i>Voir répartition page 2</i>	+ 3 764 <i>Voir répartition page 3</i>	+ 88 <i>Voir répartition page 4</i>	+ 100 <i>Voir répartition page 5</i>	+ 50 <i>Voir répartition page 6</i>

A noter aussi la création de 350 ETP d'AVS-I dont la répartition sera précisée au printemps 2013.

Emplois d'enseignants dans le 1^{er} degré



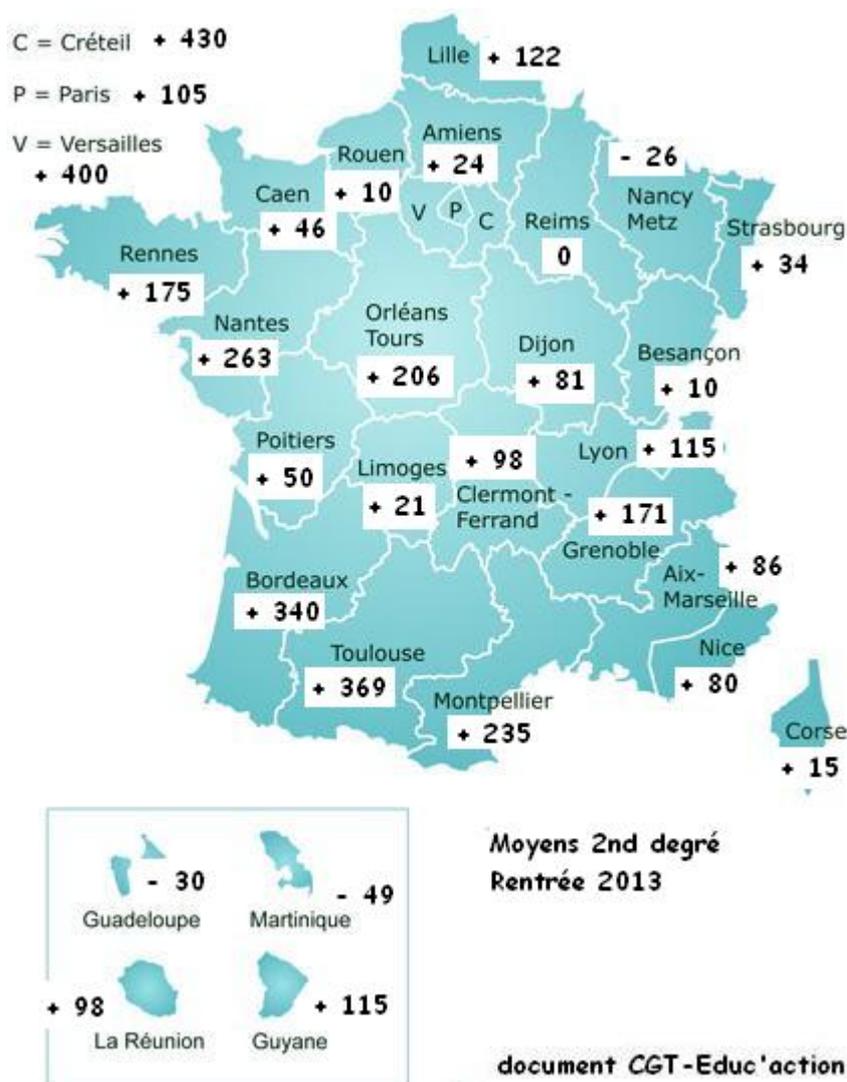
Le ministère a annoncé une priorité pour le remplacement mais les moyens donnés semblent bien dérisoires par rapport aux besoins. Ceci d'autant plus que les postes de remplacement seront pourvus à l'aide d'étudiants admissibles au concours exceptionnels et recrutés sur contrat ! Ces étudiants effectueront un tiers temps de service d'enseignement en qualité de remplaçants ! Il s'agit ni plus ni moins de l'installation de la précarité dans le premier degré ! Toujours plus loin dans la mise à mal du statut...

Le ministère annonce, par ailleurs, vouloir faire de la scolarité dès 2 ans sa priorité pour les académies les plus populaires.

L'objectif affiché pour 2013 est de 6 000 préscolarisations dans 15 académies ciblées. Si l'objectif est louable, les moyens alloués semblent dérisoires : par exemple, en Seine-Saint-Denis, pour rattraper le taux national de scolarisation des 2 ans (10 %), il faudrait la création de près de 200 postes...

Au niveau national, ce sont plus de 30 000 enfants supplémentaires qui sont attendus, ce qui correspond à 1 000 postes pour conserver le taux d'encadrement actuel. Ce sont donc 2 000 postes seulement sur les 3 006 qui permettent d'améliorer l'accueil des élèves.

Emplois d'enseignants dans le 2nd degré



Dans le second degré, la priorité est mise sur les collèges et les lycées professionnels mais, sur les 3 764 postes annoncés, près de 2 500 serviront, là aussi, à faire face à l'afflux de 30 000 élèves supplémentaires pour la rentrée de 2013.

1 264 postes supplémentaires seulement permettront donc réellement d'améliorer l'accueil des élèves.

De plus, il faut rappeler que les horaires réglementaires ne sont pas appliqués partout dans le cadre du bac pro 3 ans en lycée professionnel : il manque, par exemple, environ 400 postes pour la seule académie de Créteil... Appliquer les horaires réglementaires reviendrait donc à absorber l'ensemble des créations de postes annoncées pour l'académie de Créteil dans le second degré (430), sans tenir compte de l'accroissement démographique...

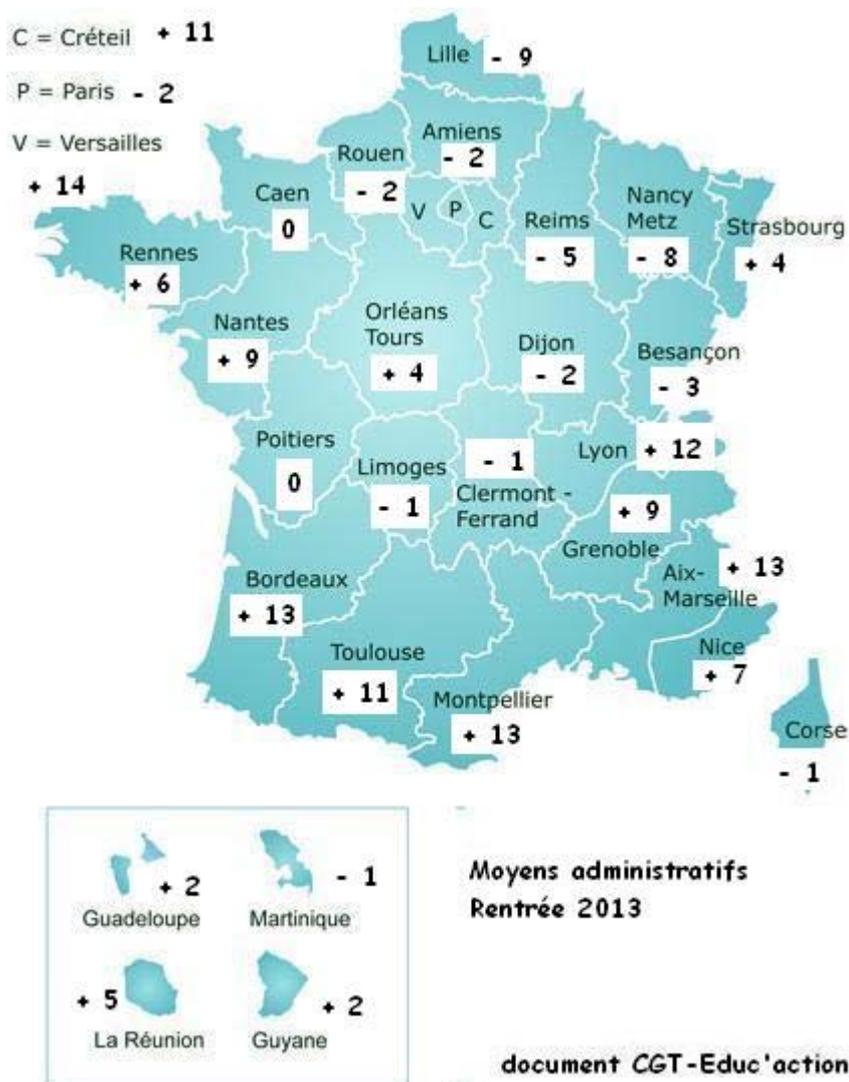
Emplois de CPE



La vie scolaire connaît, elle-aussi, une inflexion et l'arrêt des suppressions d'emploi, mais les annonces ne couvrent pas ou à peine l'évolution démographique ou l'ouverture d'établissements.

Ces créations sont en tout cas loin de répondre aux besoins, souvent urgents, de personnels surchargés, parfois seuls dans les établissements très difficiles à gérer plusieurs centaines d'élèves.

Emplois administratifs



Les services administratifs bénéficient globalement de l'inflexion budgétaire, mais certaines académies subissent encore des baisses.

Les services départementaux, académiques ou l'administration centrale, ont été très touchés ces dernières années par les suppressions d'emplois. Comme pour les EPLE, on a assisté à la multiplication des « réorganisations-fusions » de services, ayant comme conséquences concrètes une augmentation de la charge de travail pour les personnels. Très clairement, les créations prévues sont loin de suffire pour rétablir une situation très dégradée, les annonces de suppressions vont aggraver la situation.

Les annonces sur le quinquennat

Le ministre annonce la création de 60 000 emplois dans l'enseignement sur la durée de la législature. Sur ce total, 54 000 emplois seront créés au ministère de l'Education nationale, 5 000 au ministère de l'enseignement supérieur et 1 000 au ministère de l'agriculture.

Réforme de la formation initiale	27 000
<i>Enseignants stagiaires</i>	26 000
<i>Enseignants titulaires formateurs</i>	1 000
Enseignants titulaires	21 000
dont premier degré (public et privé)	14 000
<i>Scolarisation des enfants de moins de 3 ans</i>	3 000
<i>Renforcement de l'encadrement pédagogique dans les zones difficiles</i>	7 000
<i>Amélioration de l'équité territoriale interacadémique</i>	4 000
dont second degré (public et privé)	7 000
<i>Collèges en difficulté et lycées professionnels : lutte contre le décrochage</i>	4 000
<i>Amélioration de l'équité territoriale interacadémique</i>	3 000
Accompagnement des élèves en situation de handicap, CPE, personnels administratifs, médico-sociaux, vie scolaire	6 000
Total	54 000
<i>Source : annexe au projet de loi de « refondation de l'école »</i>	

Voilà des annonces qui ne vont pas permettre de revenir sur les 80 000 suppressions d'emploi de la mandature Sarkozy..., sans oublier le fait que la hausse démographique va minorer les créations !

Nous demandons la récupération des 80 000 emplois supprimés et la création des emplois nécessaires pour absorber la hausse démographique et permettre une réelle amélioration du Service public d'Éducation.



Source de l'image : www.cgteduc93.fr

La CGT Éduc'action considère que l'inflexion budgétaire en termes de moyens en personnels pour l'Éducation nationale constitue, incontestablement, une rupture avec la politique de suppressions massives d'emplois menée durant les 10 dernières années. Nous n'avons cessé, durant cette période, de dénoncer les conséquences catastrophiques pour les conditions de travail des personnels et d'études des élèves, l'annonce de création d'emplois est donc pour nous une bonne nouvelle.

Cette satisfaction reste très mesurée puisque nous notons, d'après les chiffres qui nous ont été fournis bien tardivement, que le nombre d'emplois, tant dans le premier degré que dans le second degré, sera globalement inférieur au niveau d'emploi d'enseignants à la rentrée 2011, alors que les besoins sont bien là.

La croissance démographique absorbe près de 3 500 postes sur les 6 670 emplois d'enseignants créés pour maintenir le niveau d'encadrement existant. 3 264 postes supplémentaires, c'est donc le coup de pouce à l'éducation donné par le gouvernement Ayrault-Peillon. Un coup de pouce ne permettant même pas de revenir à la situation de 2011, tout ceci est bien dérisoire au regard des besoins et de l'urgence : *Dans l'académie de Créteil, par exemple, il y aura, à la rentrée 2013, 121 postes en moins qu'à la rentrée 2011 alors que nous connaissons tous les difficultés auxquelles doivent faire face ces départements.*

Ces emplois correspondent essentiellement aux contrats proposés aux étudiants admissibles suite aux épreuves écrites de juin 2013. Ils effectueront donc un tiers temps de service. Il est inacceptable que cela se fasse à partir de contrats de droit de privé ; il s'agit ni plus ni moins d'une aberration : l'administration doit créer des postes statutaires !

Notons, en fin, l'absence totale de créations en personnels d'orientation, ce qui, alors qu'une régionalisation est en cours, ne peut que nous inquiéter.

La CGT Éduc'action prendra tous les contacts syndicaux nécessaires pour créer un rapport de forces permettant de gagner, non pas une simple inflexion budgétaire mais un budget ambitieux pour le Service public d'Éducation.

	8 pages emplois rentrée 2013 janv 2013	<i>À remettre à un militant CGT ou à retourner à l'adresse ci-dessous</i>	
		Je souhaite : <input type="checkbox"/> prendre contact <input type="checkbox"/> me syndiquer	
Nom		Prénom	
Adresse personnelle			
Code postal		Commune	
Établissement			
Code postal		Commune	
Tél.		Mail	
CGT Éduc'action – 263, rue de Paris – case 549 – 93515 Montreuil cedex			